



## FAQ MARCHÉ MENSUEL

### Informations générales sur le marché

Toutes les candidatures seront acceptées jusqu'à ce que la capacité maximale du marché soit atteinte, à moins que le candidat ne réponde pas aux critères définis au point #2.

- **Heure d'ouverture au public** : de 11h00 à 17h00 samedi et 11h00 à 17h00 le dimanche
- **Installation des kiosques** : à partir de 9h00 le samedi matin. Tous les exposants doivent être prêts et opérationnels dès 10h45. Ouverture au public dès 11h00.
- **Démontage des kiosques** : de 17h00 à 19h00 le dimanche soir. Les exposants doivent quitter les lieux au plus tard à 19h00.

### **1) Quels types de vendeur.euse.s est accepté.e.s :**

Nous acceptons toutes formes d'artisanat, joaillerie, nourriture qui ne demande pas de cuisson sur place, produits de bien être, tatouage, arts visuels en tout genre, vêtements (seconde-main, *upcycled*, sur mesure), photographie, poterie et céramique, plantes, articles de décorations, fournitures artistiques, etc. Nous privilégions les vendeurs et vendeuses proposant des produits d'origine locale.

### **2) Quels types de vendeur.euse.s n'est pas accepté.e.s :**

Nous refuserons toutes ventes d'articles liés à des propos homophobes, sexistes et/ ou racistes. Nous refuserons toutes ventes d'animaux vivants. Nous refuserons toutes ventes d'articles d'appropriation culturelle. Nous refuserons toutes ventes de gros meubles. La vente de nourriture de type traiteur est permise, toutefois, aucune cuisson ne peut se faire sur place.

### **3) Propriété intellectuelle**

En vous inscrivant à notre marché, vous vous engagez à respecter la propriété intellectuelle d'autrui. Vous êtes responsable de vendre des produits qui vous appartiennent et/ou considéré comme étant vintage. vous ne pouvez pas vendre les produits d'un autre artiste sous votre nom. Notre coopérative ne soutient en aucun cas le vol de propriété intellectuelle et vous encourage à faire de même.

### **4) Frais du marché**

Vous n'avez pas à déboursier pour votre place au marché. Toutefois, pour assurer votre sérieux et votre présence, un dépôt de sécurité **de 50\$ non remboursable** est exigé lors de l'inscription. Il vous sera remis à la fin du marché, avec le montant de vos ventes. Faire le dépôt par virement au : [comptabilite@santeenamont.ca](mailto:comptabilite@santeenamont.ca) / réponse du virement: Morphoze

La coopérative récupérera 20% de vos ventes pour financer l'organisation de l'évènement et les activités culturelles.

### **5) Inclus dans les frais de vendeur**

Tables, chaises, supports à vêtements (selon le choix du vendeur). Publicité et marketing par le biais de la coopérative. Organisation de l'évènement. Montage et démontage du lieu (vous êtes responsable de vider votre kiosque). Matériel de paiement; notre équipe s'occupe de tous les achats par le système de square et/ou par argent comptant.

### **6) Non inclus dans les frais de vendeur**

Il est de votre responsabilité de dresser votre kiosque et matériel de communication; cartes d'affaires, code QR pour vos réseaux sociaux, affichage de votre image de compagnie. Nous recommandons d'amener des éléments pour vous distinguer (nappe, affichage du nom de votre entreprise, éléments décoratifs).

### **7) Exigences d'étiquetage**

Il est de votre responsabilité d'étiqueter vos produits selon le modèle suivant : Nom de l'artiste ou de la compagnie / Prix / Numéro de série personnalisé. La coopérative décline toute responsabilité en cas d'erreur de vente liée à un étiquetage qui ne respecterait pas ce format.

### **7) Guide des prix**

Vous êtes responsable de la gestion de vos prix. Cependant, les articles dont le prix varie entre 10 \$ et 60 \$ sont généralement les plus consommés par notre clientèle.

### **8) Exigences en matière de réseaux sociaux**

Il est dans l'obligation du vendeur de promouvoir l'évènement auquel il participe. Le minimum de participation est de partager l'affiche officielle de l'évènement ainsi que la publication de programmation sur laquelle il.elle apparaît. Toutefois, nous rappelons qu'une grande participation médiatique apporte un plus grand nombre de visiteurs; et est donc bénéfique pour tous.

### **9) Garanties**

La coopérative fera tout en son possible pour promouvoir l'événement à son maximum (médias sociaux, affiche de rue, bouche à oreille, publicité payante). Cela dit, elle ne peut garantir un nombre de visites et/ou de ventes par artistes. C'est pourquoi l'effort des vendeurs est tout autant pertinent pour la réussite globale de l'évènement.

## **Information sur le lieu**

### **10) Lieu**

Tous nos marchés prennent place au **6595 rue St-Urbain**. Il n'y a qu'une seule entrée principale. Cette entrée n'est malheureusement pas accessible par fauteuil roulant et ne propose pas de remonte charge.

### **11) Stationnement**

Il n'y a pas de stationnement réservé pour le marché. Vous êtes responsable du stationnement dans les rues avoisinantes. Il est possible de venir déposer votre matériel et vous stationner par la suite.

### **12) Accommodations nourriture**

Nous ne fournirons pas de nourriture ni de service de cafétéria. Il y aura une cuisinette à votre disposition. Celle-ci dispose d'un évier, petite table, réfrigérateur et micro-onde. Vous pouvez également aller dans les restaurants avoisinants; vous serez responsable de laisser votre kiosque sans surveillance.

## **Politique d'annulation et remboursement et sécurité**

### **10) Engagement & résignation**

Au moment de votre inscription, vous vous engagez à être disponible pour le marché. Le dépôt de 50\$ est non remboursable. Toutefois, il est possible de se résigner sous un motif sérieux: maladie, engagement familial d'urgence. Si un tel cas advenait, il vous sera possible de transférer votre place de marché à un marché ultérieur; votre dépôt sera automatiquement transféré à ce dit marché.

Si le vendeur ne se présente pas à l'évènement sans motif valable, la coopérative se donne le droit de refuser son accès aux prochains évènements.

### **11) Vols, dommages ou pertes**

La coopérative Morphoze décline toute responsabilité en cas de vol, dommage ou perte de biens. Il est de votre responsabilité d'assurer la sécurité de votre kiosque et de vos biens.